

## NOTE DE RENSEIGNEMENTS

Propriétaire : .....

Commune : .....

Cadastre : Section ..... Numéro(s) .....

<b>URBANISME</b>		
POS	oui	non
PLU	oui	non
CARTE COMMUNALE	oui	non
<b>ZONAGE PARCELLE</b>		
Indiquer la zone (Ua, Ub, N...)		
Existence de zone de protection environnementale nécessitant une autorisation de division	oui	non
En milieu rural		
Zone agricole protégée	oui	non
Zone défavorisée ou de montagne	oui	non
Périmètre d'aménagement foncier agricole et/ou forestier	oui	non
Parcelle gelée	oui	non
<b>CULTURE</b>		
Culture en cours	oui	non
- propriétaire	oui	non
- fermier	oui	non
<b>DROIT DE PREEMPTION PUBLIC</b>		
Commune	oui	non
Département	oui	non
SAFER	oui	non
<b>CONTRAINTES ET DROITS DIVERS DIVERSES</b>		
Périmètre de protection de points de captage d'eau	oui	non
Arrêté de biotope	oui	non
Périmètre boisé à conserver	oui	non
Plan gestion forêt	oui	non
Plan d'épandage de boues	oui	non
Association commune de chasse agréée	oui	non
Droits à produire		
Droits de replantation	oui	non
Arrêté de péril	oui	non
Déclaration d'insalubrité	oui	non
Présence de marnières, galeries, excavations	oui	non
Proximité d'une zone à risques, polluée ou inondable	oui	non
Irrigation/drainage/pompage	oui	non
Contrat territorial d'exploitation		
Réserve naturelle	oui	non
Site inscrit	oui	non

Parc naturel régional	oui	non
Réseau « natura 2000 »	oui	non
<b>SERVITUDES DE DROIT PRIVE</b>		
Servitudes	oui	non
- fonds dominant	oui	non
- fonds servant	oui	non
<b>SI BIEN IMMOBILIER BATI</b>		
Date du permis de construire		
Identité du fournisseur d'électricité		
Installation gaz naturel	oui	non
Si oui a-t-elle plus de 15 ans ?	oui	non
Assainissement		
Réseau collectif d'assainissement	oui	non
Etude de zonage d'assainissement :	en cours	validée
- résultat de l'étude	collectif	individuel
Terrain apte à l'assainissement individuel	oui	non
Vérifications sanitaires		
Termites (arrêté existant)	oui	non
Plomb	oui	non
Amiante	oui	non
Panneaux photovoltaïques	oui	non
Autre		
Installation classée à risques		
Installation classée à risques à proximité	oui	non
<b>CATASTROPHES NATURELLES</b>		
Indemnité	oui	non

**Fait à**

**Le**

**(Signature des vendeurs)**

↳ **Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'Etude :**

SCP DUPLANTIER LOUSTALOT & MONTES

1 place Hector Serres

B.P. 121

40103 DAX CEDEX

05 58 90 00 59

05 58 74 89 36

scp.duplantier.loustalot.montes@notaires.fr

#### MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945. Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants : les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.), les offices notariaux participant ou concourant à l'acte, les établissements financiers concernés, les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales, le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne et encadré par la signature de clauses contractuelles types de la Commission européenne, visant à assurer un niveau de protection des données substantiellement équivalent à celui garanti dans l'Union Européenne. La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales. Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les personnes peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, elles peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Elles peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès. L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les personnes peuvent contacter à l'adresse suivante : [scp.duplantier.loustalot.montes@notaires.fr](mailto:scp.duplantier.loustalot.montes@notaires.fr) ou [cil@notaires.fr](mailto:cil@notaires.fr). Si les personnes estiment, après avoir contactées l'Office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.